

Politique nationale de l'eau (novembre 2002)	Rapport de la vérificatrice générale (Décembre 2003)*	Bilan 2004-2005 (mars 2005) de la mise en œuvre de la Politique nationale	Notes et remarques de deux haut- fonctionnaires
Orientation 1 : Réformer la gouvernance de l'eau : un choix stratégique			
Axe 1 : Réviser le cadre juridique concernant l'eau			
1. Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique		Travaux exécutés en 2004-2005 : <ul style="list-style-type: none"> - Dresser une liste de toutes les problématiques sur l'eau abordées dans divers outils juridiques ou administratifs. - Répertorier la réglementation et la législation sur l'eau dans les autres provinces, États américains et les autres pays. - Regrouper les problématiques sur l'eau et déterminer les sujets qui devraient faire partie de la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Élaborer des propositions en vue d'un avant-projet de loi. - Ressources investies sur la révision du cadre juridique : 2003-2004 : \$61 260 / 1.47 Équivalent à temps complet (ETC). 2004-2005 : \$263 100 / 4.95 ETC. 	
Axe 2 : Mettre en place la gestion par bassin versant.			

<p>2. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant.</p> <p>3. Soutenir financièrement et techniquement la mise en place de 33 organismes de bassin.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un organisme de bassin versant (OBV) dans les 33 bassins versants prioritaires. - Subvention de \$65 000 versée à chacun des OBV. - Subvention de \$70 000 versée au Regroupement des OBV. - Conception de documents pour soutenir le fonctionnement des OBV. - Mise en place du Système géomatique sur la gouvernance de l'eau pour faciliter l'élaboration du portrait et du diagnostic du bassin versant. - Aucun plan directeur de l'eau (PDE) n'a encore été approuvé officiellement par les ministères. L'année 2005 constitue l'échéancier pour l'approbation des PDE. - Ressources investies : \$3 265 833 / 15,21 ETC. 	<ul style="list-style-type: none"> - 8 M\$ investis. - Création d'un Atlas de l'eau en extranet pour appuyer les OBV. - 6 plans directeurs ont été déposés pour avis et les plans directeurs des rivières Assomption et Montmorency sont finis (avril 2006). 2 ou 3 autres plans devraient être complétés en 2007. - Aide financière accordée aux OBV en 2005-2006 : 2,2 millions \$.
---	--	---	---

Axe 3 : Développer les connaissances sur l'eau

<p>4. Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un document d'orientation sur le regroupement et le développement de l'information sur l'eau et les écosystèmes. Report de la mise en place d'un portail de l'eau devant les coûts exigés. - Système géomatique sur la gouvernance de l'eau qui contient un navigateur cartographique et une trousse d'information sur les bassins versants prioritaires. - Depuis juin 2004, exploitation de 124 stations de mesure du réseau-rivières sur l'ensemble des 33 bassins prioritaires. - Suivi de 17 stations de mesure du réseau agricole sur ces bassins. - Bilan des interventions d'assainissement effectuées au fil des ans. - Préparation de faits saillants (Fact sheets) sur 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau rivières (stations de qualité de l'eau sur 33 bassins) - Faits saillants complétés pour les rivières à Mars, L'Assomption, Batiscan, Bourlamaque, Boyer, DuLoup, DuMoulin, Etchemin, Maskinongé et Matapédia (10/33). - Cartes écologiques pour 12 bassins versants complétées - 33 trusses d'information complétées
---	--	---	--

		<p>l'état des milieux aquatiques des 33 bassins versants prioritaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Novembre 2004 : Mise à jour du <i>portrait global de la qualité de l'eau des rivières du Québec, 2000-2002.</i> - Le niveau 3 (ensembles physiographiques) du cadre écologique de référence disponible pour tous les bassins versants. - Le découpage du niveau 4 (districts écologiques) est en cours. - Cartographies de niveau 5 (ensembles topographiques) terminées sur certaines rivières. - Ressources investies en 2003-2004 : \$2 900 / 0,05 ETC. Ressources investies en 2004-2005 : \$50 254 / 0,72 ETC. 	
5. Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec.		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des bassins versants prioritaires où l'inventaire des aquifères est réalisé : 1/33. - Superficie du territoire habité couvert par les inventaires : 14%. - Ressources investies en 2003-2004 : \$409 800 / 2,1 ETC. Ressources investies en 2004-2005 : \$391 216 / 1,95 ETC. 	Caractérisation de l'aquifère de Châteauguay. 19% du territoire fortement habité caractérisé et inventorié au regard des aquifères.
6. Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente, sur une base permanente.		<ul style="list-style-type: none"> - Visite annuelle de 10 lacs représentatifs de l'ensemble des lacs de villégiature québécois par le <i>Réseau lac sentinelles</i> pour qualifier l'état de ces lacs et suivre leur évolution. - Suivi de la qualité de l'eau sur plusieurs plans d'eau par le <i>Réseau de surveillance volontaire</i>. Bilan global des données de la campagne 2004 en préparation. - Nombre de bassins versants pour lesquels des trousseaux de données de la qualité de l'eau et d'information sur les pressions humaines sont disponibles dans l'extranet destiné aux OBV : 33/33. - Nombre de bassins versants prioritaires où des documents de faits saillants sur la qualité des 	<ul style="list-style-type: none"> - Atlas de l'eau sur extranet. - Lacs sentinelles : 10 lacs/an. - Bilan sur les fleurs d'algues

		<p>milieux aquatiques ont été réalisés : 5/33.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cartes écologiques produites au niveau des districts écologiques sur les 33 visées : 12/33. - Nombre de cartes écologiques produites au niveau des ensembles topographiques (niveau 5 du cadre écologique de référence) : 12/33. - Ressources investies en 2003-2004 : \$946 460 / 11,07 ETC. <p>Ressources investies en 2004-2005 : \$1 375 538 / 19,76 ETC.</p>	
7. Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature.		<ul style="list-style-type: none"> - Soutien technique : réalisation en cours d'un document qui informera les riverains sur le fonctionnement des lacs, les méthodes de diagnostic environnemental, les critères de qualité de l'eau, les problématiques actuelles et les pratiques à préconiser pour prévenir la détérioration des plans d'eau. - Application pour la première fois en 2004-2005 d'un plan d'intervention sur la gestion des fleurs d'eau de cyanobactéries. Un bilan, prévu pour 2006, dressera le portrait des étés et automnes 2004 et 2005. - Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries en préparation. - Nombre de lacs couverts par le <i>Réseau lacs sentinelles</i> : 52. - Nombre de lacs participant au Réseau de surveillance volontaire : 85. - Nombre de documents de référence, de support ou d'avis aux riverains : 3. - Ressources investies en 2003-2004 : \$98 800 / 1,85 ETC. Ressources investies en 2004-2005 : \$119 102 / 2,39 ETC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau volontaire de surveillance - Publications de « Cyanobactéries et cyanotoxines au Québec : suivi à six stations d'eau potable » et Évaluation de la qualité bactériologique de sites potentiels de baignade dans le Saint-Laurent , été 2004».
8. Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers		<ul style="list-style-type: none"> - En 2004-2005, production de documents de sensibilisation et d'éducation pour les acteurs de l'eau. 	<p>Publications (en ligne) de plusieurs recherches (débit d'étiage, pesticides,</p>

acteurs de l'eau.		<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de <i>L'Étude sur la qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé.</i> - Mise en ligne de documents de soutien ou guides sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. - Dépliants de sensibilisation pour les agriculteurs : <i>Votre cours d'eau : une valeur à préserver en milieu agricole.</i> - Dépliants de sensibilisation pour les villégiateurs : <i>Vos lacs et cours d'eau : une richesse collective à préserver.</i> - Dépliants de sensibilisation pour les entrepreneurs concernant la protection des lacs, cours d'eau et milieux humides. - Production d'une brochure d'information sur le Saint-Laurent dans le cadre de l'entente Canada-Québec 2005-2009. - Sur le site du MDDEP, section d'information concernant la consultation publique sur l'Annexe à la Charte Grands Lacs-St-Laurent. - Réalisation et diffusion de documents de sensibilisation et d'éducation pour les acteurs de l'eau : 90%. - Réalisation d'outils de communication sur la promotion de la Gestion intégrée par bassins versants en collaboration avec le Regroupement des organismes des bassins versants : 0%. - Ressources investies en 2003-2004 : \$159 850 / 1,08 ETC. Ressources investies en 2004-2005 : \$142 200 / 2,48 ETC. 	cyanobactéries, poissons) et des Faits Saillants
Axe 4 : Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance.			
9. Développer et mettre en place, de façon progressive, à compter de 2003, un régime de redevances pour		- Au cours de l'année, réalisation d'un examen comparatif de divers systèmes de redevances implantés dans le monde. Analyse de différents	Prochaine étape

l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec.		scénarios susceptibles d'être appliqués au Québec et consultations effectuées auprès du milieu municipal. - Mise en opération du Fonds national de l'eau (inactif) : Valeur indéterminée. - Pourcentage de réalisation d'un régime de redevances : 10%. - Ressources investies sur les redevances : 2003-2004 : \$97 440 / 1,68 ETC. 2004-2005 : \$67 280 / 1,16 ETC.	
Axe 5 : Renforcer les partenariats et les relations du Québec			
10. Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec.		- Le Secrétariat aux affaires autochtones s'est donné comme mandat de favoriser la participation des communautés autochtones aux diverses actions gouvernementales concernant la Politique nationale de l'eau. - Deux communautés autochtones (sur 55) siègent actuellement à des <i>OBV</i> : les Innus d'Essipit et les Micmacs de Listuguj. - Ressources investies sur le partenariat : 2003-2004 : \$34 411 / 0.59 ETC 204-2005 : \$4 640 / 0.08 ETC	
11. Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du St-Laurent.		- Ressources affectées en priorité aux dossiers permettant d'assurer la continuité du respect des engagements officiels du gouvernement du Québec auprès de l'Ontario et des huit États américains des Grands Lacs. - Participation du Québec aux négociations de l'Entente relative à l'Annexe à la Charte des Grands Lacs (6 séances de négociations et plus de 60 téléconférences). Pas de signature de l'entente. - Participation du Québec aux réunions de la Commission des Grands Lacs. Membre du conseil d'administration de la CGL.	- Participation du Québec aux travaux de la commission mixte et la commission des Grands Lacs. - Plus grande présence du Québec sur les dossiers Grands-Lacs-Saint-Laurent. - Signature de l' <i>Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent</i> avec

		<p>Nombre d'activités et travaux jugés opportuns ou prioritaires auxquels le Québec a participé : 10.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de la Commission mixte internationale (CMI). Participation du Québec à 3 conseils. Groupes de travail jugés opportuns ou prioritaires auxquels le Québec participe : 6. Nombre de rapports officiellement commentés par le Québec : 1. - Participation du Québec aux activités de la Commission sur la conservation de l'eau, à celles du Great Lakes Water Use Database, ainsi qu'au Great Lakes Day à Washington, au Great Lakes Monitoring Inventory. - Présence du Québec au Conseil international de contrôle du fleuve St-Laurent. Engagement du Québec dans le groupe d'étude international sur le Lac Ontario et le fleuve St-Laurent. - Remise par le secteur Faune du MRNF du rapport annuel final en mars 2005 et qui contient des recommandations sur les marais aménagés dans la plaine d'inondation ainsi que l'évaluation des critères de régularisation du système lac Ontario-St-Laurent . - Aucune présence des intérêts, préoccupations et expertise du Québec dans les rapports d'étude sur l'Étude canado-américaine sur la Voie maritime. - Présence des intérêts et préoccupations du Québec dans les rapports de consultation publique. - Ressources investies sur le partenariat : 2003-2004 : \$612 400 / 7,1 ETC 2004-2005 : \$543 651 / 6,74 ETC. 	<p>l'Ontario et 8 États américains.</p>
--	--	---	---

12. Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux.		<ul style="list-style-type: none"> - Présence du Québec dans 5 forums jugés pertinents - Ressources investies sur le partenariat : 2003-2004 : \$79 800 / 1,1 ETC. 2004-2005 : \$26 388 / 0,14 ETC. 	
13. Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau.		<ul style="list-style-type: none"> - Engagement inactif. - Ressources investies : 0. 	
Orientation 2 : Implanter la gestion intégrée du St-Laurent : un défi de taille.			
Axe 1 : Reconnaître un statut particulier au St-Laurent.			
14. Traduire par une reconnaissance officielle, sa vision du St-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.		<ul style="list-style-type: none"> - Engagement inactif. - Ressources investies : 2003-2004 : 0 \$. 2004-2005 : 0 \$. 	
Axe 2 : Implanter la gestion intégrée du St-Laurent.			
15. Mettre en œuvre la gestion intégrée du St-Laurent.		<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des travaux du Groupe de travail intergouvernemental sur la gestion intégrée du St-Laurent (GTI-GISL). - Soutien de la tenue du forum <i>Vers la gestion intégrée du St-Laurent</i>. - Élaboration des premiers éléments du concept de GISL dans le <i>Document de préconsultation</i> – 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action Saint-Laurent découlant de l'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010. - Plan d'action 2004-2009 de la Stratégie de navigation

		<p><i>Gestion intégrée du St-Laurent, 24 septembre 2004.</i> Préconsultation auprès de 17 groupes cibles et 130 organismes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres régulières avec Stratégies St-Laurent et des représentants des comités ZIP pour établir le concept en partenariat. - Pourcentage de réalisation du cadre d'orientation sur la gestion intégrée du St-Laurent : 85%. - Mise en place du Comité St-Laurent : 0% de réalisation. - Nombre de comités de zone créés ou mis en place sur les 16 comités prévus : 0/16. - Ressources investies sur la gestion du St-Laurent : en 2003-2004 : \$124 307 / 1,3 ETC. en 2004-2005 : \$180 797 / 2,29 ETC. 	<p>durable (Saint-Laurent Vision 2000, phase III). -333 165 \$ versée par Environnement Canada et le MDDEP dans le cadre du programme Interactions communautaires afin de soutenir des organismes communautaires dans la réalisation de 14 projets environnementaux pour la protection du Saint-Laurent.</p>
<p>16. Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le St-Laurent et en assurer sa mise en œuvre.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'Entente St-Laurent Vision 2000 s'est terminée le 31 mars 2003. Poursuites des négociations depuis ce temps-là pour une nouvelle Entente Canada-Québec axée sur le développement et la mise en œuvre de la gestion intégrée du St-Laurent. - Aucune signature de l'Entente Canada-Québec sur le St-Laurent. - Atteinte des résultats prévus à l'Entente : 0%. - Ressources investies sur la gestion du St-Laurent : en 2003-2004 : \$1 401 347 / 9,83 ETC. en 2004-2005 : \$529 370 / 6,28 ETC. 	<p>- Signature de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010.</p>
<p>Orientation 3 : Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques : une nécessité.</p>			

Axe 1 : Assurer une eau potable de qualité et sécuritaire.

17. Soutenir financièrement, au cours des 5 prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.

- Un portrait complet des réseaux de distribution et des installations de traitement.

3.34 ...De plus, il lui reste des étapes à franchir afin d'obtenir un portrait complet des réseaux de distribution et des installations de traitement ...

3.52 Une bonne connaissance des réseaux d'eau potable est nécessaire si le ministère veut en faire une surveillance adéquate et juger de l'efficacité du traitement utilisé.

3.53 Un état de situation dressé par le ministère en 2002 révèle qu'il y aurait plus de 3000 réseaux assujettis non enregistrés dans le système, tels que des réseaux privés, des campings, des zecs et des camps de vacances.

3.55 Le ministère a, par ailleurs, une connaissance relativement bonne du type d'installation utilisé par les réseaux municipaux pour la production d'eau potable. Cependant, le système « Eau potable » contient beaucoup moins d'information sur le type d'installation des autres réseaux. Il en renferme sur environ 10% des cas. En ne connaissant pas l'ensemble des réseaux assujettis à la réglementation, de même que le type d'installation en usage dans plusieurs réseaux, le ministère ne peut apprécier la qualité de ces installations de façon à mieux cibler ses interventions ni s'assurer que la réglementation est respectée.

- Au 31 mars 2005, le MAMR avait proposé de l'aide financière à 238 des 358 municipalités qui lui avaient présenté une demande, soit une proportion de 66%.

- La demande d'aide financière des 120 municipalités restantes n'avaient pas encore eu de suite en raison d'un projet à définir ou d'un montage financier à compléter.

- En 2004-2005, versements d'aide financière totalisant \$19.9 millions (Québec : \$15.4 millions, Canada : \$4.5 millions) pour la mise aux normes d'installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable.

- Production par le comité d'évaluation des technologies de traitement de l'eau potable de 20 fiches techniques pour 16 technologies de traitement.

- Ressources investies sur la production de l'eau potable :

2003-2004 : \$10 287 040 / 4,38 ETC.

2004-2005 : \$20 205 309 / 5,67 ETC.

Estimé un besoin de 1,7 G\$ pour les travaux de mise aux normes. Évalué qu'il y a 1 087 installations municipales (86% de la population), dont 290 sont prioritaires et 458 sont en demande d'aide financière. Jusqu'à maintenant, 433 M\$ a été accordé pour 288 installations (dont 170 prioritaires) il reste 540 M\$ requis pour les 170 installations restantes.

Au 31 mars 2006, 2200 opérateurs d'usines municipales de filtration et de réseaux municipaux de distribution d'eau potable avaient complété un des programmes de formation offerts par Emploi-Québec et obtenu un certificat de compétence.

	<p>- La formation des exploitants.</p> <p>3.34 Il lui (le ministère) reste des étapes à franchir afin d'obtenir un portrait complet de la compétence des personnes chargées de faire fonctionner les réseaux de distribution et les installations de traitement. En conséquence, dans un champ d'activité aussi vaste que celui de l'eau potable, il ne peut pas orienter ses interventions en fonction d'une évaluation complète des risques.</p> <p>3.50 Bien que des exploitants puissent exercer une surveillance de la qualité de l'eau à l'entrée, le ministère ne sait pas dans quelle mesure ceux-ci maintiennent une connaissance suffisante pour voir si les installations et le traitement parviennent toujours à éliminer les virus et les parasites présents.</p> <p>3.58 Le MENV ne possède pas de portrait de la compétence des opérateurs ni des risques qui peuvent découler d'une compétence insuffisante. Ainsi, il s'en remet à la bonne foi de ceux-ci pour répondre de l'exploitation adéquate des réseaux de distribution et de la bonne application des contrôles liés à l'efficacité des traitements.</p>		
<p>18. Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface.</p>	<p>3.34 et 3.53 - D'une part, le ministère ne sait pas dans quelle mesure les exploitants maintiennent leur connaissance de la qualité de l'eau à l'entrée des installations de traitement</p> <p>3.44 « L'approche à barrières multiples », recommandée par Santé Canada, consiste d'abord à</p>	<p>- Poursuite de la réflexion du MDDEP sur la protection des sources d'approvisionnement en eau potable.</p> <p>- Document d'orientation sur la Stratégie de protection des sources de captage d'eau en cours de réalisation (50%).</p> <p>- Pourcentage de réalisation de la stratégie : 0%.</p>	<p>Travaux sur une stratégie de protection des sources d'approvisionnement</p>

protéger et à évaluer les sources d'approvisionnement afin de prendre une eau brute qui renferme au départ le moins d'agents pathogènes, c'est-à-dire des organismes qui peuvent causer des maladies. Il faut ensuite évaluer la qualité de l'eau à l'entrée des installations et l'efficacité du traitement.

3.45 La connaissance de telles faiblesses est primordiale afin d'orienter efficacement les interventions de surveillance et de contrôle.

3.48 La qualité de l'eau brute est évaluée lors de la conception ou de la mise aux normes des installations de traitement, afin de déterminer quel type de technologie sera le plus approprié. À part cette évaluation, le MENV n'a pas déterminé d'autre exigence concernant le contrôle de la qualité de l'eau à l'entrée des installations, qui est laissé à la discrétion de l'exploitant.

3.49 Étant donné que les pressions causées notamment par les activités agricoles, industrielles ou municipales peuvent modifier les caractéristiques de l'eau, il est important qu'il y ait une évaluation périodique de la qualité de l'eau à l'entrée afin de modifier les installations ou le traitement, le cas échéant.

3.51 Cette évaluation est d'autant plus importante que les analyses régulières de l'eau potable ne permettent pas de détecter tous ces virus et ces parasites. Il faut savoir qu'une chloration élevée peut éliminer les indicateurs permettant d'apprécier la qualité du traitement sans pour autant supprimer tous les virus et les parasites ayant une incidence sur la santé, d'où l'intérêt de suivre la qualité de

- Ressources investies :
2003-2004 : \$66 240 / 0,28 ETC.
2004-2005 : \$106 960 / 0,12 ETC.

	l'eau à l'entrée.		
<p>19. Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'éclosion de maladies d'origine hydrique.</p>	<p>- Respect des exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable.</p> <p>3.35 Le ministère éprouve de la difficulté à faire respecter les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable, pierre d'assise du processus de contrôle actuellement en vigueur. Ainsi, pour beaucoup de réseaux de distribution, les échantillons d'eau ne sont pas transmis à la fréquence minimale exigée par la réglementation. En outre, plusieurs cas ne respectant pas les normes de qualité perdurent.</p> <p>3.39 Les exigences de la réglementation constituent la base sur laquelle repose la production d'une eau potable qui répond de manière continue aux normes reconnues en matière de qualité. Cependant, afin de minimiser les risques pour la santé de la population, il est primordial que le MENV (ministère de l'Environnement) s'assure que ceux qui interviennent dans le processus de contrôle de l'eau potable, notamment les exploitants des réseaux, respectent de façon rigoureuse l'ensemble des exigences.</p> <p>3.65 L'efficacité des actions du ministère est toutefois limitée. Ainsi, 54 des 110 cas analysés (110 cas de dépassement des normes bactériologiques et physico-chimiques dans 5 régions du Québec), soit la moitié, étaient toujours actifs au moment de nos travaux, ce qui signifie que l'eau potable ne satisfaisait pas encore aux exigences stipulées dans le règlement. Ces cas de non-conformité duraient en moyenne depuis neuf</p>	<p>- Outils de communication publiés (dépliants, guides, sites Web) afin d'informer et de sensibiliser le public et de former les intervenants du réseau de la santé publique.</p> <p>- Élaboration en cours d'une entente MSSS-MDDEP pour le transfert des données environnementales sur l'eau potable aux directions de santé publique : 75%.</p> <p>- Mise en œuvre des résultats (recommandations) de l'étude sur la prévalence de la diarrhée dans les municipalités exposées aux épandages de lisier de porc : 20%.</p> <p>- Mise en œuvre des résultats (recommandations) de l'étude épidémiologique sur la gastroentérite infantile potentiellement d'origine animale dans une région (Chaudière-Appalaches) avec production porcine intensive : 20%.</p> <p>- Ressources investies : 2003-2004 : \$804 600 / 4,2 ETC 2004-2005 : \$1 417 183 / 21,2 ETC.</p>	<p>416 avis d'infraction ont été émis à 261 exploitants municipaux pour non-respect de la fréquence d'échantillonnage bactériologique ou non-conformité à une norme de qualité de l'eau (par année; en 2004-2005, il y a eu 360 avis). Le non-respect des normes ne représente que 10% des infractions.</p> <p>L'augmentation du nombre d'avis par rapport à 2004-2005 est probablement dû à l'augmentation du nombre de réseaux contrôlés (1 238 en 04-05 et 1 354 en 05-06).</p> <p>Publication de 6 études liées à la santé et l'eau par l'INSPQ</p>

mois.

3.67 D'autre part, le suivi effectué par les directions régionales du ministère pour 18 des 54 cas non réglés, soit le tiers, se fait à une fréquence d'intervention insuffisante dans un contexte où une approche d'accompagnement est privilégiée. En effet, pour tous ces cas, il y a eu au moins une période dépassant deux mois pendant laquelle il n'y a eu aucune intervention.

3.68 Les 56 autres cas sélectionnés sont considérés comme réglés parce que le ministère juge qu'il n'a plus à intervenir à l'égard de la situation hors norme examinée. Cependant, pour 19 d'entre eux, même si le processus de retour à la conformité prévu dans la réglementation n'a pas été entièrement fait, la situation a été considérée comme réglée et on a cessé d'en faire le suivi.

Cas nécessitant un avis d'ébullition

3.73 ...la présence de E. coli ou d'autres bactéries coliformes fécales doit entraîner la diffusion d'un avis d'ébullition dès que l'information est connue de l'exploitant... Compte tenu de l'importance de l'émission de cet avis pour la santé, nous avons étendu notre analyse aux 454 cas recensés dans les régions examinées. Ces travaux ont permis de repérer 6 situations pour lesquelles le délai d'obtention de l'information montrant qu'un avis d'ébullition a été émis varie de 5 à 17 jours. Rappelons qu'un délai de 4 jours représente la période maximale pour obtenir les résultats d'analyse à partir de la date de la prise d'échantillon... Ces situations doivent être évitées,

bien qu'elles soient limitées en nombre...

Respect de la fréquence minimale d'échantillonnage

3.75 À partir de la banque de données « Eau potable », nous avons examiné si la fréquence d'échantillonnage des contrôles bactériologiques suivait la réglementation pour la période de janvier 2002 à juin 2003. Durant ces 18 mois, 18 270 dérogations à la fréquence mensuelle minimale mentionnée dans le règlement ont été constatées, ce qui représente un peu plus du tiers des cas. Ces manquements concernent 2572 réseaux de distribution d'eau potable différents parmi ceux recensés par le ministère... Les responsables de 776 réseaux – desservant 1.1 million de personnes – ont enfreint le règlement au moins 9 mois sur les 18 examinés, ce qui est une proportion très élevée.

3.76 Par ailleurs, la situation ne s'améliore pas d'une année à l'autre. Ainsi, 44% des réseaux inscrits dans la base de données du ministère, qui touchent 1.9 million de personnes, ont été l'objet d'une dérogation à la fréquence minimale des tests exigés dans le règlement pour le mois de juin 2002. Les résultats ont été sensiblement les mêmes pour le mois de juin 2003. Dans certains cas, la situation peut être qualifiée de chronique, car les deux tiers des responsables des réseaux qui n'ont pas respecté la fréquence en juin 2002 ne l'ont pas fait non plus en juin 2003.

3.77 Le non-respect de cette exigence réglementaire est préoccupant puisque, si tous les échantillons nécessaires ne sont pas produits, il est difficile d'apprécier sur une base continue la qualité

de l'eau distribuée. De fait, on augmente ainsi les risques de ne pas détecter les défaillances des systèmes de traitement et les cas de contamination. Ce problème est d'autant plus important que les contrôles de qualité sont concentrés sur la distribution de l'eau potable.

Mesures coercitives

3.78 De façon générale, le ministère privilégie une approche d'accompagnement afin de soutenir les efforts des exploitants pour se conformer à la réglementation et limite l'usage des mesures coercitives. Du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2003, le ministère a remis 315 avis d'infraction concernant le non-respect des fréquences, mais aucune poursuite ni amende n'en a résulté. En outre, seulement 13 avis d'infraction concernant le non-respect des normes relatives à la qualité de l'eau potable, 3 avis préalables d'ordonnance et 4 ordonnances ont été délivrés.

3.79 Sans remettre en cause la philosophie basée sur l'approche d'accompagnement, nous nous demandons si les mesures coercitives appliquées sont suffisantes, compte tenu du nombre important de situations hors normes observées, plus particulièrement celles relatives à la fréquence d'échantillonnage.

Information à la population

3.81 Selon le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable, les autorités devraient divulguer les résultats des activités de

	<p>surveillance et faire connaître les risques pour la santé et les mesures prises pour les réduire. Elles devraient, aussi, publier régulièrement des rapports sur les réseaux d'eau potable. En fait, puisqu'une population informée est mieux à même de faire sa propre évaluation, le public devrait avoir accès à une information complète et à jour.</p>		
	<p>3.82 ...les Québécois n'ont pas accès à une information à jour concernant leur eau potable.</p>		

Axe 2 : Protéger les écosystèmes aquatiques.

<p>20. Intensifier les activités d'acquisition des connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études sur les populations animales et les facteurs associés à la perturbation des milieux aquatiques tant agricoles et urbains que forestiers. - Détermination de paramètres servant à mesurer les impacts de différentes activités sur les habitats fauniques. - Interventions dans le milieu naturel pour favoriser le maintien d'espèces menacées. - En collaboration avec Canards Illimités, acquisition par Faune Québec de milieux humides sur des terres privées. - Réalisation par Faune Québec de 11 projets visant à créer, entretenir et gérer des ouvrages ou des structures permettant de maintenir des habitats fauniques, principalement en milieux hydriques. - Évaluation par le MRNF de ses aménagements fauniques afin d'estimer leur contribution à la protection et à la restauration des habitats liés au 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de conservation des milieux humides - 200 000\$ du MAPAQ à 10 regroupements locaux de 10 bassins versants pour la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole. - Protection des habitats des poissons (MRNF) : données pour 2005-2006 non-disponibles; 2004-2005 : 30 000 heures (+37% par rapport à 2003-2004). - Développement de 2 projets de recherche visant à améliorer la connaissance des milieux aquatiques.
--	--	---	---

		<p>milieu aquatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des liens existants avec la Fondation de la faune du Québec, Canards Illimités et les différents organismes de bassin versant. - Recherches menées sur les espèces et habitats fauniques propres aux bassins versants et au fleuve St-Laurent. - Réalisation de 177 fiches-projets relativement aux activités de connaissance sur les habitats fauniques. - Ressources investies : 2003-2004 : \$2 696 200 / 5,33 ETC. 2004-2005 : \$1 965 765 / 17,13 ETC. 	
<p>21. Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides.</p>	<p>3.11 De même, la préservation des bandes riveraines est un élément important qui contribue à conserver une eau brute de bonne qualité. Au fil des ans, le ministère a recueilli plusieurs indices d'un manque de respect des principes découlant de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Puisque les exigences de cette politique constituent des conditions minimales pour assurer la protection des rives, le ministère devra veiller au respect de ces principes, car ces indices sont préoccupants.</p> <p>3.91 Le ministère devra améliorer la planification de ses actions afin de protéger adéquatement la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. En effet, la connaissance insuffisante qu'il possède des bassins versants, les indices révélant que les principes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ne sont pas toujours respectés de même que le timide départ de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau constituent les principaux éléments pour lesquels nous avons des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'analyse du cadre réglementaire et de l'élaboration d'orientations quant à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. - Bilans terminés des travaux d'entretien des cours d'eau municipaux ainsi que de l'analyse des contenus des schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC au Québec concernant les normes minimales de protection des lacs et cours d'eau. - Adoption de la nouvelle Politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI). - Production par le MDDEP d'un dépliant de sensibilisation destiné aux entrepreneurs travaillant près des cours d'eau afin de les aviser sur les précautions à prendre tant légales qu'environnementales. - Constitution par le MDDEP d'un groupe d'experts des milieux humides afin de connaître, pour toutes les basses terres du St-Laurent, les milieux humides de haute valeur écologique. - En collaboration avec Canards Illimités du Canada, réalisation par le MDDEP de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle politique de protection des rives. 11% des MRC ont intégré la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans leur schéma d'aménagement et de développement (sur 100, 11 schéma sont acceptés, 23 sont en cours d'analyse). - Élaboration d'un projet de politique de conservation et de gestion durable des milieux humides (soumis à une consultation interministérielle). - 15 sites protégés (410 km²) comprenant des milieux humides (cumulatif de 516 sites, 7 449 km²).

	<p>réserves.</p> <p>3.101 Le ministre de l'Environnement est responsable de coordonner et de mettre en œuvre la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.</p> <p>3.104 Au fil des ans, le MENV a recueilli plusieurs indices d'un manque de respect des principes découlant de cette politique.</p>	<p>cartographie des milieux humides de la Communauté métropolitaine de Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement à l'échelle régionale d'une nouvelle approche d'inventaire, de cartographie et de caractérisation des terres humides de 1 hectare et plus. - En 2004-2005, le MDDEP a amorcé l'élaboration d'un projet de politique de conservation et de gestion durable des milieux humides. - Le MRNF responsable de neuf refuges fauniques. Poursuite de huit projets supplémentaires de refuges fauniques en milieu aquatique ou humide. - Nombre de MRC dont les schémas d'aménagement intègrent le cadre normatif relatif à la protection des rives, des plaines inondables et des milieux humides : 0 / 101. - Pourcentage des travaux d'entretien des cours d'eau municipaux conformes à la fiche technique no 19 (Entretien des cours d'eau en milieu agricole) : 66%. - Superficie des milieux humides protégés en vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i> ou de la <i>Loi sur les parcs</i> : 3.6%. - Ressources investies : 2003-2004 : \$273 900 / 2,95 ETC. 2004-2005 : \$327 545 / 5,73 ETC. 	
<p>22. Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rivières ou de tronçons de rivière où un débit écosystémique a été défini : 0. - Ressources investies : 2003-2004 : \$5 800 / 0,1 ETC. 2004-2005 : \$6 960 / 0,12 ETC. 	

<p>23. Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bassins versants où un système d'information sur les prélèvements d'eau est opérationnel : 0. - Nombre de bassins versants où les critères de prélèvement et de dérivation sont appliqués : 0. - Ressources investies : 2003-2004 : \$17 400 / 0,3 ETC. 2004-2005 : \$2 320 / 0,04 ETC. 	
<p>24. Doter le Québec, d'ici 2005, d'un réseau de « réserves aquatiques ».</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rivières possédant un statut de « réserve aquatique » sur les 15 visées par le gouvernement : 3 / 15. - Pourcentage d'aires protégées au Québec : 5,4%. - Ressources investies : 2003-2004 : \$243 352 / 4,2 ETC. 2004-2005 : \$50 617 / 0,87 ETC. 	
<p>25. Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Publication en mars 2005 par le MRNF des 8 objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier. - Réalisation d'un rapport sur les impacts des pratiques d'aménagement forestier sur les milieux aquatiques, riverains et humides en milieux forestiers public et privé : 0%. - Réalisation d'un rapport sur les actions ayant trait à des mesures législatives ou réglementaires ou encore à des stratégies à intégrer dans les plans d'aménagement forestier : 0%. - Ressources investies : 2003-2004 : \$2 696 200 / 5,33 ETC. 2004-2005 : \$1 965 765 / 17,13 ETC. 	<p>Politique en milieu forestier : 40% de la révision du RNI (normes d'intervention dans les forêts publiques) effectué, phase I : protection du milieu aquatique.</p>

Orientation 4 : Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion de l'eau : la récupération des usages.

<p>26. Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau, à l'échelle du bassin versant.</p>	<p>3.98 Pour favoriser la pérennité de la ressource et la préservation des écosystèmes, il faut pouvoir prendre des décisions éclairées. Or, une connaissance plus complète des bassins versants, particulièrement ceux considérés comme prioritaires, aiderait à une meilleure prise de décision. De plus, la Politique nationale de l'eau confie la mise en œuvre de la gestion intégrée des bassins versants à des regroupements appelés « organismes de bassins ». Ceux-ci sont composés de membres représentatifs de l'ensemble des acteurs de l'eau locaux et régionaux, publics et privés, pour une action concertée. Ces organismes auront besoin d'une information précise et à jour pour remplir leur mandat et le ministère peut en être une source importante.</p>	<p>- Définition par le gouvernement du Québec de 4 axes d'intervention : intensifier l'assainissement agricole, étendre l'assainissement industriel, compléter l'assainissement municipal, assurer la pérennité des infrastructures municipales et améliorer la gestion des services d'eau.</p>	
<p>Axe 1 : Intensifier l'assainissement agricole.</p>			
<p>27. Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2002, introduction d'outils à caractère environnemental touchant la production agricole : le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), le Règlement sur le captage des eaux souterraines, le Code de gestion des pesticides, le rapport de la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine. - Investissements du MAPAQ liés au soutien en services conseils en agroenvironnement et à l'atteinte de la conformité réglementaire par le soutien à l'achat de rampes d'épandage. - Réalisation de 252 projets liés à la construction d'ouvrages de stockage étanche des déjections animales en 2004-2005. - Nombre de producteurs membres des clubs-conseils en agroenvironnement sur le total des entreprises visées par 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des bilans phosphore, 19 498 bilans reçus (95% des bilans attendus). - Dans 85% des bassins versants prioritaires (28 sur 33), la capacité de support des sols pour le phosphore est respectée (pour les productions porcines). Pour les 5 BV restants (Yamaska, Richelieu, L'Assomption, la Bayonne et la Chaudière), les surplus par rapport à la norme de 2005 sont de 64 740 kg P total (correspond à 1600 hectares); les producteurs

		<p>le REA : 37%.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des bilans phosphore reçus : 84%, soit 17 326 reçus sur les 20562 à recevoir - Actions coercitives menées auprès des producteurs n'ayant pas déposé leur bilan phosphore. Émission de 780 avis d'infraction, 247 enquêtes entreprises, 11 dossiers transmis pour des poursuites. - Pourcentage des entreprises agricoles visitées : 60 %. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$14 640 492 / 142,27 ETC. en 2004-2005 : \$12 094 000 / 103 ETC. 	<p>feront l'objet d'un programme de contrôle ciblé.</p>
<p>28. Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire : « Un environnement à valoriser ».</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Démarche d'accompagnement ferme par ferme qui permet aux entreprises de réaliser un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). - Nombre d'entreprises disposant d'un PAA en 2004-2005 : 7 924. - Le PAA est volontaire et n'est pas lié à une exigence réglementaire. Par contre, il est nécessaire pour profiter de l'aide du programme Prime-Vert. - Réalisation de plus de 1400 projets d'implantation de bonnes pratiques agroenvironnementales. - 520 exploitations agricoles appuyées pour la réalisation d'interventions de réduction de la pollution diffuse. - Entente entre le MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'appuyer financièrement l'élaboration des PAA. - Pourcentage des entreprises dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation : 80%. - Pourcentage des unités animales pour lesquelles les déjections sont stockées 	<ul style="list-style-type: none"> - 81% (10 538) des exploitations visées (13 048 pour 2010) entrepose leur fumier dans un ouvrage adéquat en 2005-2006. - 9 038 entreprises agricoles disposant d'un PAA en 2005-2006 (cible de 2008 : 12 600). - 1 218 exploitations appuyées pour la réalisation des interventions en matière de réduction de la pollution diffuse et la cohabitation harmonieuse (cible 2008 : 4 500). - Crédit d'impôt sur l'acquisition d'installations de traitement de lisier de porc (maximum de 200 000\$ par ferme).

		<p>conformément à la réglementation : plus de 90%.</p> <p>- Ressources investies : en 2003-2004 : \$22 073 503 / 91,2 ETC. en 2004-2005 : \$24 873 400 / 87 ETC.</p>	
29. Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels.		<p>- En 2003, mise en place par le MDDEP de différentes modalités d'aide et d'incitation à l'établissement de corridors boisés et de bandes riveraines en milieu agricole.</p> <p>- Pourcentage d'agriculteurs participant au projet de la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Ste-Anne sur l'établissement de corridors boisés en milieu agricole : 40%.</p> <p>- Aucune donnée sur d'autres bassins versants.</p> <p>- Ressources investies : en 2003-2004 : \$67 400 / 0,3 ETC. en 2004-2005 : \$90 396 / 1,03 ETC.</p>	
30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole.		<p>- Première mesure d'écoconditionnalité implantée par le MAPAQ : les entreprises agricoles qui veulent bénéficier du programme de remboursement de taxes foncières du MAPAQ doivent s'être soumises à l'obligation de déposer un bilan phosphore auprès du MDDEP.</p> <p>- Mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes de soutien aux entreprises agricoles : <i>indéterminé</i>.</p> <p>- Ressources investies : en 2003-2004 : \$121 800 / 2,1 ETC. en 2004-2005 : \$ 60 320 / 1,04 ETC.</p>	<p>Accompagnement des fermes : écoconditionnalité. Beaucoup de succès localement.</p>
31. Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement de l'usage des pesticides en milieu agricole.		<p>- Adoption du Code de gestion des pesticides en avril 2003 et poursuite de la sensibilisation de la clientèle agricole lors des visites ferme par ferme.</p> <p>- À compter de 2005, selon un échéancier étalé sur 3 ans, les producteurs agricoles qui utilisent</p>	<p>- obligation pour les terrains de golf de déposer auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un plan triennal de</p>

		<p>des pesticides devront être certifiés selon <i>le règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une formation sur l'utilisation sécuritaire des pesticides en milieu agricole est accessible. - Suite à un état de situation dressé par le MDDEP sur l'usage des pesticides agricoles, mise en place d'un comité MAPAQ/MDDEP chargé d'élaborer un plan d'action conjoint qui permettrait de réduire encore davantage les risques environnementaux liés à l'utilisation des pesticides. Ce plan est attendu pour la prochaine année. - Nombre d'entreprises certifiées en production biologique : 900. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$1 981 420 / 14,49 ETC. en 2004-2005 : \$2 230 000 / 20 ETC. 	<p>réduction de l'utilisation des pesticides, depuis avril 2006.</p> <ul style="list-style-type: none"> - interdiction d'appliquer les pesticides les plus nocifs depuis avril 2006, sur les surfaces gazonnées des terrains privés et commerciaux. - interdiction de vendre certains pesticides d'usage domestique, depuis avril 2006.
<p>32. Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Entente de partenariat entre l'Association des aquaculteurs du Québec, le MDDEP et le MAPAQ sur la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ) dans le but de diminuer les rejets de phosphore dans les piscicultures. - Mise en place par le MAPAQ d'un programme d'aide pour soutenir les entreprises piscicoles dans leur adaptation aux exigences environnementales. - Nombre de piscicultures ayant adhéré à la STRADDAQ sur le nombre total visé (piscicultures de 5 tonnes et plus) : 3/48 ou 6,5%. - Pourcentage de réalisation de la phase 1 du portrait aquaenvironnemental : 91%. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$106 800 / 2,1 ETC. en 2004-2005 : \$1 366 646 / 7,41 ETC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie aquaculture (STRADDAQ) : 20% des entreprises piscicoles adhèrent à la STRADDAQ en 2005-2006 (cible 2008 : 45%). - Portrait environnemental de 17 entreprises amorcé.

Axe 2 : Étendre l'assainissement industriel

33. Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).

- Au 31 mars 2005, 41 des 45 établissements du secteur des pâtes et papiers avaient complété les études sur leurs rejets d'eaux usées, études exigées dans leur attestation d'assainissement. Le MDDEP a produit des analyses pour évaluer la capacité de support des milieux récepteurs aquatiques. Le cas échéant, les exigences supplémentaires définies par le MDDEP seront inscrites dans la deuxième attestation d'assainissement.
- En 2004-2005, élaboration de documents d'orientation, de guides de références techniques et de projets d'attestation pour le secteur de l'industrie minérale et des métaux.
- Nombre de secteurs industriels assujettis au PRRI sur le nombre total visé : 2/5.
- Nombre d'établissements avec une attestation d'assainissement délivrée sur le nombre total d'établissements décrétés : 62/107.
- Ressources investies :
 en 2003-2004 : \$203 893 / 3,52 ETC.
 en 2004-2005 : \$208 800 / 3,6 ETC.

Poursuite du PRRI

34. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI.

- Concevoir et mettre en œuvre des outils de gestion des eaux appropriés à l'industrie agroalimentaire, à l'industrie du bois de sciage, à l'industrie minière et à la protection et la réhabilitation des terrains contaminés.
- Plus de 95% des scieries ont été inspectées.
- Mise en œuvre du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés*.
- Réalisation du programme d'inspection sur l'industrie du bois de sciage : 50%.
- Nombre de documents produits sur les mécanismes de prise en charge des industries

		<p>non assujetties au PRRI : 2.</p> <p>- Ressources investies : en 2003-2004 : \$96 000 / 2 ETC. en 2004-2005 : \$58 000 / 1,0 ETC.</p>	
35. Poursuivre la restauration des parcs des résidus miniers.		<p>- Mai 2005 : Participation du MRNF à l'organisation d'un symposium en environnement minier.</p> <p>- Acceptation de 4 projets de recherche dans le cadre du programme <i>Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier</i> où collaborent le MRNF, l'Association minière du Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada.</p> <p>- Nombre d'aires d'accumulation de résidus miniers restaurées rétrocédées à l'État / nombre d'aires à restaurer : 98%.</p> <p>- Ressources investies : en 2003-2004 : \$450 300 / 1,0 ETC. en 2004-2005 : \$335 650 / 0,45 ETC.</p>	98% des parcs miniers sont restaurés.
Axe 3 : Compléter l'assainissement municipal			
36. Inciter et aider les municipalités à réduire de 20% d'ici 2007, la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie.		<p>- Poursuite par le MAMR de l'identification des réseaux à viser par cette mesure, en vue de définir une stratégie d'action appropriée.</p> <p>- Pourcentage de réduction de la fréquence des débordements en temps de pluie des ouvrages municipaux identifiés : 0%.</p> <p>- Ressources investies : en 2003-2004 : \$15 441. / 0,27 ETC. en 2004-2005 : \$5 006 534. / 0,63 ETC.</p>	30 M\$ et 73 M\$ ont été donnés à la Ville de Québec pour la rivière Saint-Charles et la plage Jacques-Cartier (phase I, II, III). Il reste 135 M\$ pour Montréal et Laval.
37. Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec.		<p>- Élaboration par le MAMR d'une stratégie, d'un plan d'action type et d'une méthodologie de recherche et d'élimination par les municipalités des raccordements inversés à l'égout. Documents non encore validés et autorisés.</p>	<p>- Guides sur un plan d'action type et sur la méthodologie.</p> <p>- Clause du FIMR qui oblige les municipalités à éliminer les raccordements</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Proportion des municipalités qui ont éliminé des rejets d'eaux usées par temps sec parmi celles qui ont mentionné au MAMR avoir adopté et appliqué un plan d'action à cette fin : 0%. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$0 / 0 ETC. en 2004-2005 : \$34 220. / 0,59 ETC. 	<ul style="list-style-type: none"> inversés. - Élaboration d'une stratégie d'élimination.
38. Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités, de manière à éliminer leurs rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau.		<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de municipalités confiées au MAMR par le MDDEP qui ont complété des travaux d'assainissement pour éliminer des rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau : 61%. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$4 640. / 0,08 ETC. en 2004-2005 : \$8 341 118. / 2,38 ETC. 	<ul style="list-style-type: none"> 7 G\$ du PAEQ pour que 98% des eaux usées soient traitées (sur plusieurs années). Il y a 741 stations municipales d'épuration des eaux (en réseau informatisé). 129 municipalités sont en demande d'aide financière (reste 56 à régler). En date du 31 mars 2006, 167 M\$ accordés à 62 municipalités.
39. Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie.		<ul style="list-style-type: none"> - Identification des stations d'épuration à viser et élaboration d'un plan d'action. - Proportion des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées identifiés pour une désinfection qui respectent les exigences de rejet afférentes : 0%. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$2 957. / 0,1 ETC. en 2004-2005 : \$13 700. / 0,25 ETC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action à faire valider (170 M\$ pour une quarantaine de municipalités).
40. Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action.		<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un plan d'action pour l'azote ammoniacal. Plan en processus d'approbation par le MAMR. - Proportion des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées identifiés pour une diminution de la toxicité de leurs effluents qui répondent à leurs objectifs environnementaux de rejet afférents : 0%. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action pour N-NH₄ réalisé. Plans d'action à élaborer pour d'autres toxiques.

		- Ressources investies : en 2003-2004 : \$2 900. / 0,05 ETC. en 2004-2005 : \$63 600. / 1,1 ETC.	
41. Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec.		- Pourcentage de réalisation de la stratégie d'encadrement sur les rejets urbains au Québec : 0%. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$4 640. / 0,08 ETC. en 2004-2005 : \$0 / 0 ETC.	
42. Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.		- Nombre de dispositifs de traitement des eaux usées conformes au règlement, selon certains paramètres (municipalité, type de système, âge) : <i>Indéterminé</i> . - Ressources investies : en 2003-2004 : \$21 740. / 0,03 ETC. en 2004-2005 : \$80 060. / 0,97 ETC.	
Note pour les objectifs 36 à 42 portant sur l'assainissement municipal : si les indicateurs de type administratif indiquent un faible degré de réalisation des engagements portant sur l'assainissement municipal, les dépenses globales sont passées, de 2003 à 2005, de \$52 318 à \$13.5 millions.			
Axe 4 : Assurer la pérennité des infrastructures municipales et améliorer la gestion des services d'eau.			
43. Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8% par année d'ici 2007 et de 1% par année, d'ici 2012.		- Rédaction d'un guide d'élaboration d'un plan d'intervention visant à déterminer les conduites d'eau potable et d'égout à renouveler en priorité. - Taux annuel de renouvellement des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout (taux annuel moyen québécois visé de 0,8% d'ici 2007 et de 1% d'ici 2012) : 0,2% à 0,3%. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$14 142 680. / 2,46 ETC. en 2004-2005 : \$32 579 620. / 2,81 ETC.	- Guide diffusé sur l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout. - Introduit des obligations pour renouveler les conduites au FIMR (sensibiliser les municipalités à l'état de leur réseau). - Accordé 425 M\$ (700 M\$ prévus).

<p>44. Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Préparation par le MAMR d'une clause à insérer dans les protocoles d'entente encadrant le versement des aides financières gouvernementales aux infrastructures. - Proportion de municipalités bénéficiaires d'aide financière gouvernementale pour des travaux de construction, de réhabilitation ou de remplacement d'infrastructures d'eau qui ont appliqué la clause de contrôle de la qualité des travaux présente aux protocoles d'entente encadrant le versement de l'aide financière : 0%. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$2 320. / 0,04 ETC. en 2004-2005 : \$580. / 0,01 ETC. 	<p>Clause de contrôle de la qualité des travaux dans les protocoles de subventions (stimuler l'innovation technologique).</p>
<p>45. Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25% par rapport au remplacement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Activités entreprises pour créer un outil d'aide à la décision entre le remplacement et la réhabilitation. - Proportion du total des longueurs de conduites municipales d'eau potable et d'égout refaites à l'aide de techniques de réhabilitation par rapport au total des longueurs de celles remplacées et de celles refaites : 0%. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$0 / 0 ETC. en 2004-2005 : \$4 060. / 0,07 ETC. 	<p>Travail sur un guide d'aide</p>
<p>46. Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le MAMR a exploré en 2004-2005 le recours à 4 indicateurs de gestion municipaux obligatoires pour déterminer ce coût. Un outil a été développé à partir de ces 4 indicateurs. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$3 480. / 0,06 ETC. en 2004-2005 : \$2 900. / 0,05 ETC. 	<p>Mis sur les tablettes : investit 300 000\$, nécessite un autre 300 000\$ pour le compléter (rendu à la 7^e version du document). Il existe déjà des indicateurs qui font le travail (voir l'investigation sur l'efficacité des indicateurs par les HEC).</p>

<p>47. Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Aucune activité entreprise dans le cadre de cet engagement, donc aucun outil développé permettant de mesurer la performance de la gestion des services d'eau municipaux. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$0 / 0 ETC. en 2004-2005 : \$0 / 0 ETC. 	<p>Travaux à initier</p>
<p>48. Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de l'engagement des fonds du sous-volet 1.3 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec : 40,5%. - Nombre de fiches techniques publiées sur le nombre de nouvelles techniques relatives au traitement de l'eau potable ou des eaux usées : 39 sur 43. - La 3^{ème} édition du Répertoire des projets d'expérimentation de nouvelles technologies subventionnés dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec n'est pas encore publiée. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$406 060. / 1,07 ETC. en 2004-2005 : \$515 206. / 1,05 ETC. 	<p>Donne des fonds pour expérimenter à échelle réelle des nouvelles technologies. Essoufflement de l'intérêt.</p>
<p>49. Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie et les conditions ont été élaborées. Mais n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation et d'une approbation gouvernementale, elles ne sont pas encore appliquées. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$0 / 0ETC. en 2004-2005 : \$9 860. / 0,17 ETC. 	<p>Stratégie en évaluation (en théorie elle deviendra obligatoire).</p>
<p>50. Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - 58 bâtiments publics sur les 346 que possède la Société immobilière du Québec étaient dotés de compteurs d'eau au 31 mars 2005. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$1 160. / 0,02 ETC. en 2004-2005 : \$0 / 0 ETC. 	<p>36 immeubles de la SIQ sont certifiés VISEZ VERT (inclut la réduction de la consommation d'eau potable)</p>

51. Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi.		<ul style="list-style-type: none"> - Le contrat type de gestion et de suivi visant à encadrer les délégations de gestion au secteur privé étant en cours d'élaboration, aucune municipalité ne pouvait y recourir. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$0 / 0 ETC. en 2004-2005 : \$8 120. / 0,14 ETC. 	75% du contrat-type est effectué.
Orientation 5 : Favoriser les activités récréotouristiques liées à l'eau : Le plaisir de l'eau			
Axe 1 : Étendre l'accès à l'eau et favoriser la pêche récréative			
52. Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec.		<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine, publié pour la première fois en 2000. - Argent versé aux municipalités pour développer des accès publics : \$0. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$19 890. / 0,18 ETC. en 2004-2005 : \$34 007. / 0,09ETC. 	- Publication (en ligne) : Évaluation de la qualité bactériologique de sites potentiels de baignade dans le Saint-Laurent, été 2004.
53. Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec.		<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la fête de la Pêche (deux jours de pêche sans permis). Programme de « Pêche dans les camps de vacances ». - En collaboration avec la ville de Coaticook, réaménagement du site de la station piscicole de Baldwin pour mettre en place un centre d'initiation à la pêche. - Pourcentage de réalisation des différentes actions de la stratégie de développement de la pêche récréative : 50%. - Ressources investies : 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la Fête de la Pêche - Réaménagement de la station piscicole de Baldwin - Enquête auprès de 30 000 ménages québécois pour connaître leur habitude de pêche et leur opinion sur la gestion de la pêche sportive au Québec. - Publication (en ligne) : Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce « nouvelle édition ».

		en 2003-2004 : \$33 640. / 0,58 ETC. en 2004-2005 : \$43 167. / 0,66 ETC.	
Axe 2 : Favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau.			
54. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau du Québec.		- Nombre de recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau mis en œuvre par rapport au nombre total de recommandations : 19/39. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$11 600. / 0,2 ETC. en 2004-2005 : \$0 / 0 ETC.	
Axe 3 : Promouvoir le tourisme nautique.			
55. Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec.		- Nombre de Routes bleues régionales en opération, formant le Sentier maritime sur le St-Laurent : 0. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$30 980. / 0,11 ETC. en 2004-2005 : \$57 760. / 0,42 ETC.	Création de sentiers maritimes (route bleue) : ouverture des routes bleues du sud de l'estuaire (400 km) et des baleines (Tadoussac); études de faisabilité sur les routes bleues Côte-Nord du Golfe et Québec/Chaudière-Appalaches; développement de la route bleue de la Gaspésie (prévue printemps 2007).
56. Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matières de croisières internationales, dans une perspective de développement durable.		- Démarchage auprès des croisiéristes et promotion de la destination Québec par entente triennale de partenariat avec l'Association des Croisières du St-Laurent. - Soutien aux intervenants régionaux pour bâtir des programmes d'escales terrestres. - Aménagement d'infrastructures d'accueil régionales.	Promotion touristique

		<ul style="list-style-type: none"> - Participation du Ministère des Transports du Québec à la Seatrade Cruise Shipping Convention à Miami. - Taux d'évolution du nombre de croisiéristes ayant visité les ports de Montréal et de Québec au cours de l'année (nombre de personnes en 2004 moins nombre de personnes en 2003 x 100) : 19%. - Nombre d'escales terrestres des bateaux de croisière dans les ports québécois (2004) : 157. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$120 270. / 0,32 ETC. en 2004-2005 : \$179 288. / 0,50 ETC. 	
La mise en œuvre			
57. Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation, tous les 5 ans.	3.12 Enfin, l'adoption de la Politique nationale de l'eau constitue, certes, un pas dans la bonne direction pour l'avenir de la ressource. Cependant, à la fin de notre vérification, peu de mesures concrètes de la part du MENV étaient observables, ce qui indique que son application pourrait accuser un certain retard. Il sera donc important que le ministère complète le plan d'action détaillé qui favorisera sa mise en œuvre. Étant donné l'importance d'une telle politique, elle fera l'objet d'une attention particulière de notre part dans les prochaines années.	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau. - Détermination de nouveaux indicateurs administratifs afin de mieux suivre le degré d'avancement et de réalisation des 57 engagements de la PNE. - Pourcentage d'indicateurs déterminés sur le nombre total d'actions : 85%. - Degré d'avancement de l'évaluation quinquennale : 5%. - Ressources investies : en 2003-2004 : \$137 320. / 2,54 ETC. en 2004-2005 : 158 176. / 3,07 ETC. 	Évaluation quinquennale en cours

* Note : Reconnaissant que plusieurs acteurs gouvernementaux ont un rôle important à jouer à l'égard de la gestion de l'eau, la Vérificatrice générale concentre la présente vérification sur les activités du Ministère de l'Environnement (aujourd'hui le MDDEP). Elle poursuit deux objectifs :

- Apprécier dans quelle mesure les activités du ministère assure à la population une eau potable qui répond de manière continue aux normes de qualité.
- Vérifier si la planification du ministère favorise l'amélioration de la qualité de l'eau brute et des écosystèmes aquatiques.

Les commentaires et les recommandations du rapport de la Vérificatrice générale touchent donc en particulier les orientations 3 et 4 de la Politique nationale de l'eau.